

1 Jour (7h30)

Tarifs

800 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 €TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

23 novembre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Maîtrise des principes élémentaires

Objectifs opérationnels

Comprendre l'approche tarifaire et le Risk Assessment
Savoir adapter les primes et franchises aux divers clauses d'assurance et critères des risques.

Comprendre l'impact de ces clauses et des conditions particulières.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Les Risk Assessment

- Les limites de la statistique Corps.
- Les éléments déterminants.
- Les datas disponibles.
- La collecte des données - Meetrisk.

La prime

- Perte totale.
- La Bonne arrivée / Increased value.
- Prime avarie.
- Le changement de valeur.
- L'exclusion de la RC.
- La prime FAP sauf / FAP abs.
- Double valuation.
- L'utilisation des barèmes pour le brownwater.

Les franchises

- La franchise de base.
- Les franchises (deductible and franchise).
- L'AMD.
- La franchise aggregate.

Les clauses de continuité

- Anticipated Bonus.
- Les Long Term Agreement.